

H. de Mahéas
Rédacteur à l'Echo d'Enghein
18 bis avenue gagnonot
Soisy-Montmorency (Seine-Oise)

30

Le 22 Juin 1916

*Donner votre brochure
à l'Echo d'Enghein
à Soisy-Montmorency*

Monsieur Georges Deherme,

La lecture attentive de votre brochure n'a fait qu'affermir l'adhésion entière que je vous avais donnée au vu de votre profession de foi "Le devoir de servir, de militer pour la vie, la sécurité"

Vous pouvez compter sur mon concours effectif et désintéressé; effectif, car j'ai compris la vacuité des discours, le danger de l'inaction et la nécessité d'agir; désintéressé, car j'estime que le service que nous sommes appelés à rendre au pays ne doit pas être un prétexte à ambition personnelle, et qu'aussi bien je dois mes rares loisirs à notre cause, gagnant suffisamment, bien que modestement ma vie, pour soutenir ma femme et mes quatre bambins.

Je vous apporte une bonne volonté toute neuve (âgé de 38 ans, je n'ai jamais fait de politique) mais des lectures approfondies, l'observation et la réflexion m'ont montré comme évidente, pour la classe moyenne et sérieuse, la nécessité d'agir. Une pensée de Rivarol, notamment, m'a beaucoup frappé "Quand on se trouve mieux chez soi que dans la rue, il faut s'attendre à être conduit par ceux qui sont mieux dans la rue que chez eux". Beaucoup d'honnêtes hommes critiquent, p'rorent, mais peu agissent, ils devront se frotter aux réalités de la chose publique s'ils veulent établir l'ordre, la hiérarchie et la discipline.

Voici en quoi, je puis vous être utile, le cas échéant.

1°- Assez connu dans la région d'Enghein-Soisy-Montmorency, Deuil, Saint-Gratien, où j'ai créé et où je dirige depuis la guerre une gentille et amicale société artistique dont les adhérents bénévoles emploient leurs quelques loisirs à courir le soir les hôpitaux auxiliaires de la région pour aider nos braves soldats à chasser le cafard (100 concerts donnés depuis 1915). je me mets à votre disposition pour répandre la bonne semence d'ordre et d'action & recueillir les adhésions. Je m'y emploie déjà et place les brochures que vous m'avez confiées. Ne craignez pas de m'en envoyer d'autres ainsi que des circulaires.

2°- Si votre journal se fonde, je me mets sur les rangs pour le cas où vous auriez besoin de moi soit pour la partie administrative, soit pour la comptabilité etc... à votre choix; je suis habitué à un travail régulier et sérieux étant adjoint sous-chef aux Travaux de la Ville de Paris et comptable dans une importante maison.

3°- Enfin, puisque votre remarquable modestie sollicite les conseils, je prends la liberté de vous proposer ceci : Constituer dans notre future Ligue d'Ordre un comité d'études de compétences certaines chargé d'élaborer un projet de constitution "Améliorer l'Ouvrier", cela est nécessaire, certes, et notre Journal, notre Propagande, not

notre Exemple, notre Désintéressement en seront les premiers moyens. Mais "améliorer l'outil" est aussi d'une utilité incontestable? Si nous n'allons pas comme l'A.F. jusqu'à boucher le trou par en haut, où nous dirigeons-nous? Vote corporatif et professionnel, c'est entendu, puis municipal et provincial, d'accord; mais après? Que d'esprits demanderaient à être fixés sur un programme général mais cependant précis? Pour ma part, et sans nier l'inévitable naïveté qu'il y a à vouloir en quelques lignes donner son avis sur une question aussi complexe et aussi vaste, je vois une Constitution et un Régime électif basés sur les idées de bon sens suivantes.

A. - Le citoyen doit montrer tout d'abord sa valeur corporative et professionnelle. En raison, et uniquement en raison de cette susdite valeur, ses "égaux" peuvent le désigner pour être : 1°- Conseiller professionnel (stage minimum 3 ans) 2°- Conseiller municipal (stage minimum 3 ans) Age d'éligibilité $25 + 3 = 28 + 3 = 31$ ans au minimum.

B. - Obligatoirement et légalement spécialisé dans les questions de sa compétence (commerce ou industrie, ou agriculture, ou hygiène, ou Instruction, ou Ponts et Chaussées etc.....) le Conseiller municipal doit prouver qu'il est capable de comprendre et d'administrer sainement les intérêts de sa commune (de son quartier pour les grandes villes)

C. - Il est désigné par ses "égaux" Conseillers Municipaux pour être conseiller Provincial et, en cette qualité, il continue à être "spécialisé" stage minimum 3 ans. $31 \text{ ans} + 3 = 34$ ans.

D. - A 34 ans au plus tôt, il peut être désigné, toujours par ses "égaux" (Conseillers Provinciaux) pour être conseiller National. En cette qualité, il est, de préférence, "spécialisé" mais de par son expérience des intérêts et des affaires, il peut aussi donner son avis sur les questions d'ordre général.

E. - Le Conseil national qui siège en session ordinaire trimestrielle, constitue un Parlement d'où sont éliminés, dans la proportion du possible, les non-valeurs et les bavards. Il procède tous les 9 ans ($3 + 3 + 3 = 9$) à l'élection d'un Président, Chef du pouvoir exécutif qui préside et dirige un Comité exécutif dont les membres sont choisis directement par lui dans le sein du Conseil National mais avec l'obligation constitutionnelle de les prendre dans leurs spécialités de conseillers municipaux, Provinciaux, et Nationaux. Pendant 9 ans ce chef reste libre de ses mouvements d'accord avec son comité exécutif, le conseil national ne pouvant s'immiscer, ^{dans l'exécution} mais pouvant refuser les crédits demandés et restant libre par son vote, d'élire un autre chef à l'expiration du délai de 9 ans.

Donc pouvoir central plus fort, stabilité plus grande des services et continuité de vues favorables au pays. Mais danger du coup d'Etat? Parce que "tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser et qu'il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites". Ce danger est encore moins funeste que la dispersion des forces par la crainte pusillanime des responsabilités; et notre nouvelle constitution et notre nouveau régime électif, par leurs qualités de bon réalisme (compétences, et appel aux laps de temps qui éliminent les

(1) et qu'il
faudrait d'ailleurs
laisser à de
plus compétents
qu'au plus

notre Exemple, notre Désintéressement en seront les premiers moyens. Mais "améliorer l'outil" est aussi d'une utilité incontestable? Si nous n'allons pas comme l'A.F. jusqu'à boucher le trou par en haut, où nous dirigeons-nous? Vote corporatif et professionnel, c'est entendu, puis municipal et provincial, d'accord; mais après? Que d'esprits demanderaient à être fixés sur un programme général mais cependant précis? Pour ma part, et sans nier l'inévitable naïveté qu'il y a à vouloir en quelques lignes donner son avis sur une question aussi complexe et aussi vaste, je vois une Constitution et un Régime électif basés sur les idées de bon sens suivantes.

A.- Le citoyen doit montrer tout d'abord sa valeur corporative et professionnelle. En raison, et uniquement en raison de cette susdite valeur, ses "égaux" peuvent le désigner pour être : 1°- Conseiller professionnel (stage minimum 3 ans) 2°- Conseiller municipal (stage minimum 3 ans) Age d'éligibilité $25 + 3 = 28 + 3 = 31$ ans au minimum.

B.- Obligatoirement et légalement spécialisé dans les questions de sa compétence (commerce ou industrie, ou agriculture, ou hygiène, ou Instruction, ou Ponts et Chaussées etc.....) le Conseiller municipal doit prouver qu'il est capable de comprendre et d'administrer sainement les intérêts de sa commune (de son quartier pour les grandes villes)

C;- Il est désigné par ses "égaux" Conseillers Municipaux pour être conseiller Provincial et, en cette qualité, il continue à être "spécialisé" stage minimum 3 ans . $31 \text{ ans} + 3 = 34$ ans.

D.- A 34 ans au plus tôt, il peut être désigné, toujours par ses "égaux" (Conseillers Provinciaux) pour être conseiller National. En cette qualité, il est, de préférence, "spécialisé" mais de par son expérience des intérêts et des affaires, il peut aussi donner son avis sur les questions d'ordre général.

E.- Le Conseil national qui siège en session ordinaire trimestrielle, constitue un Parlement d'où sont éliminés, dans la proportion du possible, les non-valeurs et les bavards. Il procède tous les 9 ans ($3 + 3 + 3 = 9$) à l'élection d'un Président, Chef du pouvoir exécutif qui préside et dirige un Comité exécutif dont les membres sont choisis directement par lui dans le sein du Conseil National mais avec l'obligation constitutionnelle de les prendre dans leurs spécialités de conseillers municipaux, Provinciaux, et Nationaux. Pendant 9 ans ce chef reste libre de ses mouvements d'accord avec son comité exécutif, le conseil national ne pouvant s'immiscer, ^{dans l'exécution} mais pouvant refuser les crédits demandés et restant libre par son vote, d'élire un autre chef à l'expiration du délai de 9 ans.

Donc pouvoir central plus fort, stabilité plus grande des services et continuité de vues favorables au pays. Mais danger du coup d'Etat? Parce que "tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser et qu'il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites"? Ce danger est encore moins funeste que la dispersion des forces par la crainte pusillanime des responsabilités; et notre nouvelle constitution et notre nouveau régime électif, par leurs qualités de bon réalisme (compétences, et appel aux laps de temps qui éliminent les

(1) et qu'il faudrait laisser à de plus compétents qu'aux nés plus

casse-cous) y remédient d'eux-mêmes en partie. Et puis, les corporations rétablies, les syndicats consolidés, le pouvoir judiciaire rendu plus indépendant, la Décentralisation administrative réalisée (le pouvoir central devant être seulement (chien de Garde) et rien de plus) s'opposeraient par leurs personnalités vivantes et concrètes à des empiètements du "Chef".

Deux détails successifs me touchant de près m'ont empêché de vous adresser plutôt cette lettre.

À la relecture je vois combien il est difficile de s'expliquer sur des questions aussi vastes - Le projet de consolider les "compétences" a le tort d'être basé sur le système électif - D'où crise, surenchère - corruption - et tous les maux inhérents au vote -

Comme vous, "républicain réaliste, socialiste organique" - j'ai le désir d'une démocratie organisée honnêtement et intelligemment - mais comment aboutir ? La stabilité héréditaire préconisée par les disciples de Maurras n'a-t-elle pas du bon ? et pour nous - nous en trouver l'équivalent ? Autant de questions auxquelles votre esprit de l'ordre public devra s'intéresser d'urgence, n'est-ce pas ?

Je compte aller vous voir la semaine prochaine, aux heures indiquées dans vos lettres - à moins de contre ordre de votre part - En attendant je vous réitère mes offres de service sans réserve et vous prie de croire à mes sentiments de sincère confraternité -

H. de Mahéat 18 bis av. Javignot
Docteur de Moulins
Rédacteur littéraire à l'Echo d'Enghien (S.O.)